



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 46182

## Texte de la question

M. Michel Bouvard s'étonne de la diminution des crédits consacrés par M. le ministre de l'écologie et du développement durable à la mise en valeur et à la restauration de sites du patrimoine naturel dans le cadre des chantiers internationaux de jeunes dans la région Rhône-Alpes. Cette politique est en retrait manifeste par rapport à l'affichage médiatique du ministre au travers de documents de promotion tels que « Légende du petit écolo ». L'association Concordia Rhône-Alpes a ainsi vu la dotation de la DIREN diminuée en 2003. Il souhaite connaître les raisons de ces choix, alors même que ces chantiers qui accueillent des jeunes de toute l'Europe peuvent contribuer à une sensibilisation à la richesse du patrimoine naturel dans notre pays et singulièrement dans le massif alpin où le ministère n'a pas hésité à classer en sites Natura 2000 des étendues record, affichant également une volonté d'accroître les sites classés.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la mise en valeur et à la restauration de sites du patrimoine naturel dans le cadre des chantiers internationaux de jeunes dans la région Rhône-Alpes. L'association Concordia Rhône-Alpes reçoit le soutien du ministère de l'écologie et du développement durable depuis plusieurs années. Ainsi, elle a été subventionnée à hauteur de 7 500 euros en 2003, 1 750 euros en 2004 et 3 000 euros en 2005. Il est indéniable que l'accueil de jeunes en provenance de toute l'Europe dans des chantiers de restauration des sites du patrimoine en France contribue à la fois à la connaissance des richesses de notre territoire, à leur protection et à leur mise en valeur. Toutefois, les contraintes budgétaires de l'État et le poids croissant des domaines de compétence du ministère de l'écologie et du développement durable obligent à recentrer ses crédits et plus particulièrement l'attribution des subventions sur des interventions plus étroitement liées aux compétences du ministère et dont l'impact est attendu de façon plus urgente par nos concitoyens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46182

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 août 2004, page 6728

**Réponse publiée le :** 17 janvier 2006, page 497